

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : AMRANI

Prénom : MYRIEM

Numéro national : 757123244 39

Adresse : Claussée de Waterloo 339 - 1060 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS
Présidente CPAS de S'Gilles
Conseillère Communale à S'Gilles
Présidente de Bruxelles Formation
Administratrice Brulocalis
Présidente CAFA
Membre du Comité Directeur de la Fédération des CPAS Bruxellois
Membre Juis-faitière CA
Membre CA H/S
Membre CA Maison de l'emploi
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littéra b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
Directrice DAKIRA asbl	28 422,46€
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS (littéra b)	MONTANTS

Fait à Saint-Gilles le 20 sept 2024

Nombre d'annexes : 4

Signature 

5 il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.
 6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus
 7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.
 8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :
 - pas de rémunérations ;
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2023**

CPAS DE SAINT-GILLES
Rue Fernand Bernier 40
1060 Saint-Gilles

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 01/03/2019
Date de la sortie :

N° national : 75112324439
Date de naissance : 23/11/1975

CONFIDENTIEL *0000000001*

Mme Myriem AMRANI
(Code destination : 24)
Chaussée de Waterloo, 339
1060 Saint-Gilles
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 43

		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		65.409,32
b) Avantages de toute nature		108,00
- nature : ZJ		
TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d, 1. + 6d, 2. + 6e) :	250	65.517,32
21		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		24.374,68
Total	286	24.374,68

0000000001
0000000000
0000000000
0000000000
0000000000

COMMUNE DE SAINT-GILLES

Place Maurice Van Meenen 39

1060 SAINT-GILLES

Date de l'entrée : 01/01/2013

Date de la sortie : 30/06/2024

N° national : 75112324439

Date de naissance : 23/11/1975

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2023**Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.**CONFIDENTIEL** *000000001***Mme Myriem AMRANI**Chée de Waterloo, 339
1060 Saint-Gilles
Belgique**FICHE N° 281.30**

N°: 1

		Montant en EUR
6		
Revenus imposables payés ou attribués à des résidents		
a) Jetons de présence		2.277,76
10		
Précompte professionnel		785,16

000000001



BRUXELLES FORMATION



former pour l'emploi

Bruxelles, le 28 mars 2024



110012024032100101

Myriem AMRANI
Rue Fernand Bernier 40
1060 Bruxelles
Belgique



BCF-080324-D-00070

Nos Références : BCF-281.30/2023/8
Nos Références : BCF-130423-D-00086
Contact : Eduardo DE SALA, Direction Budget, Comptabilité, Finances,
e.desala@bruxellesformation.brussels
Annexe(s) : 1

Objet : Revenus 2023 – Fiches fiscales 281.30 – Jetons de présence

Madame Amrani,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le détail des dates de présences aux différents Comités auxquels vous avez participé ainsi que les dates de versements de vos jetons de présence.

Dates de présences	Dates de versements
Année 2023	21/12.

Vous trouverez également en annexe de ce courrier, votre fiche fiscale 281.30 relative aux jetons de présences versés en 2023, repris dans le tableau ci-dessus, qui vous permettra de compléter votre déclaration d'impôts des personnes physiques.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame Amrani, mes salutations les meilleures.

Olivia Olivia P'tito
2024.03.28
P'tito 10:57:37
+01'00'

Olivia P'tito
Directrice générale



Bruxelles, le 28 mars 2024

FICHE 281.30 – ANNÉE 2023

N° de fiche : 8

**Nom et adresse du débiteur des
revenus :**

BRUXELLES FORMATION
Rue de Stalle, 67
1180 Bruxelles
N° BCE : 0252.168.920

Bénéficiaire des revenus :

Myriem AMRANI
Rue Fernand Bernier 40
1060 Bruxelles

Revenus imposables payés ou attribués à des résidents :

Jetons de présence, montant brut : 6 276,12 €

Précompte professionnel : 1 406,48 €